

M. STORMER : C'est exact.

M. FLEMING : Quelle serait l'augmentation, en proportion, pour tout le mois ?

Le PRÉSIDENT : Eh bien, je me demande, monsieur Fleming, si vous ne laisseriez pas M. Lesage finir. Cela ne fait que l'écarter de sa route et il est à poser une très importante série de questions.

M. LESAGE : Je crois comprendre que la dernière colonne de la pièce 3 est pour le 25 février seulement et non pour tout le mois ?

M. STORMER : Nous avons cru qu'il vous intéresserait de savoir ce que veut dire cette nouvelle formule. Par conséquent, comme vous pouvez le voir par les chiffres, nous avons calculé l'augmentation du coût des ingrédients.

M. LESAGE : Le 25 février.

M. STORMER : Oui, nous n'avons changé aucune autre chose dans l'ensemble. Nous nous sommes servis du chiffre de janvier, mais en l'adaptant aux ingrédients de la nouvelle formule.

M. LESAGE : Oui, je comprends. Est-ce là la réponse que vous vouliez, monsieur Fleming ?

M. STORMER : Nous avons cru que cela vous intéresserait, et nous n'avions qu'une journée pour faire les calculs.

M. LESAGE : Je ne posais pas la question pour moi-même, mais pour M. Fleming.

Le PRÉSIDENT : Silence.

M. LESAGE : Maintenant, je crois comprendre que même pendant les mois d'août, de septembre et de novembre 1947, d'après la pièce 3, votre division du pain a subi des pertes. Les profits nets de votre compagnie pour l'année 1947 ont été de 40 p. 100 du capital engagé, une fois toutes les taxes payées ?

M. STORMER : Je voudrais mentionner, monsieur, que notre compagnie ne possède aucun immeuble.

M. LESAGE : Non, mais allez-vous répondre à ma question ? Est-ce exact, 40 p. 100 net ?

M. STORMER : C'est-à-dire... Eh bien, je présume que c'est juste.

M. LESAGE : Le profit net, une fois toutes les taxes payées, fut de \$159,699.34, sur un capital engagé de \$400,000.

M. STORMER : Je vous demande pardon, monsieur. Cela est le profit de juillet 1945 au 31 décembre 1947.

M. LESAGE : Alors, quel fut le profit de 1947 ?

M. STORMER : Le profit de 1947 fut de \$72,467.87.

M. LESAGE : Pardon ?

Le PRÉSIDENT : \$72,467.87.

M. LESAGE : Et cela est un pourcentage de 18 et une fraction, n'est-ce pas ? Maintenant, vous faites seulement le commerce de gros. Est-ce vrai ?

M. WILSON : C'est juste.

M. LESAGE : C'est juste. Vous avez des conducteurs de camion qui s'appellent vendeurs...

M. WILSON : Qui sont vendeurs.

M. LESAGE : Qui sont vendeurs, et qui livrent vos marchandises aux magasins ?

M. WILSON : Oui, monsieur.

M. LESAGE : Et comment sont-ils rétribués ? Sont-ils à commission ou à salaire ? J'ai quelque chose à la pièce 5 ici.